

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 695 525 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.02.1996 Bulletin 1996/06

(51) Int Cl.⁶: **A47C 3/02, A47C 11/00**

(21) Numéro de dépôt: **95420225.5**

(22) Date de dépôt: **01.08.1995**

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI NL

(72) Inventeur: **Revelut, Daniel**
F-69220 Charentay (FR)

(30) Priorité: **02.08.1994 FR 9409827**

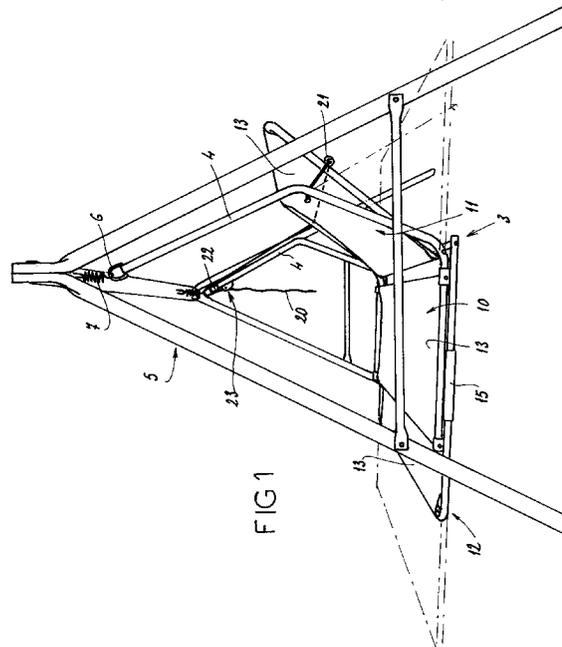
(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

(71) Demandeur: **Revelut, Daniel**
F-69220 Charentay (FR)

(54) **Dispositif de réglage de l'inclinaison d'un dossier pour siège à bascule du type "balancelle"**

(57) Ce dispositif permet le réglage de l'inclinaison d'un dossier (11) sur un siège à bascule (2) du type connu sous l'appellation "balancelle", c'est-à-dire comprenant un siège (3) proprement dit suspendu, avec possibilité de balancement, à un portique (5).

Selon l'invention, le siège (3) comprend un dossier (11) monté pivotant par rapport à l'assise (10), et le dispositif comprend un cordon (20) fixé à l'un des deux montants latéraux (4) supportant le siège (3), passant derrière le dossier (11), à la partie supérieure de celui-ci, et un dispositif (23) de blocage du cordon (20) selon plusieurs positions, fixé à l'autre montant latéral (4) supportant le siège (3).



EP 0 695 525 A1

Description

La présente invention concerne un dispositif permettant le réglage de l'inclinaison d'un dossier sur un siège à bascule du type connu sous l'appellation "balancelle", c'est-à-dire comprenant un siège proprement dit suspendu, avec possibilité de balancement, à un portique.

Des dispositifs de réglage de l'inclinaison d'un dossier sont, d'une manière générale, connus. Ils peuvent par exemple être constitués par des crémaillères situées de part et d'autre du dossier.

Etant donné la longueur du siège d'une balancelle, qui peut être de l'ordre de 1,80 mètre, les dispositifs de réglage connus présentent l'inconvénient, dans une application à une telle balancelle, de ne pas être très pratiques à utiliser. Ils obligent en effet à ce que deux personnes soient présentes pour manipuler simultanément les deux dispositifs de réglage situés de part et d'autre du dossier. Lorsqu'une seule personne est présente, elle est obligée d'opérer un va-et-vient entre les deux dispositifs, pour les manipuler tour à tour.

Dans tous les cas, une personne assise sur le siège est obligée de se lever pour manipuler les dispositifs de réglage.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en fournissant un dispositif permettant de régler l'inclinaison du dossier d'un siège de balancelle, dont la manoeuvre soit facile, rapide et puisse être réalisée par une seule personne sans obligation de se lever du siège.

A cette fin, le dispositif qu'elle concerne comprend un dossier monté pivotant par rapport à l'assise, un cordon fixé à l'un des deux montants latéraux supportant le siège, passant derrière le dossier, à la partie supérieure de celui-ci, et un dispositif de blocage du cordon selon plusieurs positions, fixé à l'autre montant latéral supportant le siège.

Ainsi, il suffit à une personne assise sur le siège de la balancelle de débloquent le cordon, puis de tirer sur lui pour faire monter le dossier, ou de le laisser filer pour faire descendre ce dossier et de bloquer à nouveau le cordon pour immobiliser le dossier selon l'inclinaison choisie.

Ce réglage peut, grâce à l'invention, être opéré par une seule personne, sans qu'elle soit obligée de se lever du siège. En outre, une multitude de positions peuvent être obtenues, à volonté et de manière particulièrement simple et rapide à manoeuvrer.

Avantageusement, le dispositif de coincement est fixé à la partie supérieure du montant latéral, ce qui rend l'extrémité libre du cordon particulièrement facile d'accès. De préférence, ce dispositif est constitué par une poulie et par une rainure de coincement du cordon, située dans le prolongement inférieur de la poulie.

Pour libérer le cordon, il suffit de le dégager de la rainure de coincement puis de tirer sur lui ou de le laisser filer selon l'inclinaison du dossier qui est recherchée. Une fois le réglage effectué, il est très facile de réaliser un nouveau blocage du cordon, simplement en relâchant

le cordon, qui est amené plus ou moins naturellement dans la rainure de coincement par ladite poulie.

Suivant une forme de réalisation préférée de l'invention, la longueur du cordon est prévue de manière à permettre au dossier du siège de venir dans le plan de l'assise, et une surface escamotable d'appui est susceptible d'être placée en avant de l'assise, de manière coplanaire à celle-ci.

La balancelle selon l'invention peut ainsi être rapidement et facilement transformée en une surface confortable sur laquelle une ou plusieurs personnes peuvent s'allonger pour s'exposer au soleil, avec possibilité de balancement.

Les possibilités d'utilisation d'un tel siège sont bien plus importantes qu'avec une balancelle traditionnelle.

Avantageusement, ladite surface d'appui est montée coulissante par rapport à l'assise du siège, de sorte qu'elle peut être facilement et rapidement mise en place.

Le siège selon l'invention peut être prévu pour recevoir plusieurs personnes, et présenter, dans ce cas, la longueur adéquate, ou être prévu pour ne recevoir qu'une seule personne.

Pour sa bonne compréhension, l'invention est à nouveau décrite ci-dessous en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du dispositif de réglage qu'elle concerne.

La figure 1 est une vue en perspective d'un siège équipé de ce dispositif ;

la figure 2 en est une vue partielle, à échelle agrandie ;

la figure 3 en est une vue de détail, à plus grande échelle et

la figure 4 en est une vue selon une variante.

Les figures 1 et 2 représentent un siège 2 du type connu sous l'appellation "balancelle", c'est-à-dire comprenant un siège 3 proprement dit suspendu par des montants latéraux 4, avec possibilité de balancement, à un portique 5.

Pour cette suspension, les montants latéraux 4 et la traverse du portique 5 comprennent des anneaux 6 situés les uns en face des autres, reliés par des ressorts 7.

Le siège 3 comprend :

- 50 - une assise 10, solidaire des montants latéraux 4 ;
- un dossier 11 monté pivotant par rapport à l'assise 10 autour d'un axe horizontal, pouvant venir dans le plan de l'assise 10 et
- 55 - une surface escamotable d'appui 12, susceptible d'être placée en avant de l'assise 10, de manière coplanaire à celle-ci.

L'assise 10, le dossier 11 et la surface 12 sont constitués par des tubes métalliques coudés et assemblés entre eux par emboîtement, et par des toiles 13 tendues sur les cadres que constituent ces tubes.

Le portique 5 et les montants latéraux 4 sont également constitués par assemblage de tubes métalliques.

Comme cela apparaît sur la figure 1, l'escamotage de la surface d'appui 12 est réalisé par engagement et coulissement des tubes formant les côtés de cette surface dans des tubes 15 solidaires des tubes formant les côtés latéraux de l'assise 10.

En outre, le siège 3 comprend un cordon 20 fixé à l'un des montants latéraux 4 par une extrémité, qui traverse successivement deux anneaux 21 fixés chacun à la face arrière de l'un des montants latéraux du dossier 11, sensiblement à la même hauteur que le point de fixation du cordon 20 aux montants 4, qui est engagé ensuite sur une poulie de renvoi 22, montée à la partie supérieure de l'autre montant 4, et qui est enfin engagé dans un dispositif de blocage 23 placé en dessous de la poulie 22.

Comme le montre plus particulièrement la figure 3, le dispositif de blocage 23 comprend une poulie 24 et une rainure nervurée 25 de coincement du cordon 20, située dans le prolongement inférieur de la poulie 22, ainsi qu'un taquet d'amarrage 26.

Le cordon 20, selon sa longueur qui sépare son point d'amarrage aux deux montants 4, permet de régler l'inclinaison du dossier 11. Grâce au dispositif 23, il suffit à une personne assise sur le siège 3 de dégager le cordon 20 de la rainure 25, puis de tirer sur lui pour faire monter le dossier 11, ou de le laisser filer pour faire descendre ce dossier 11, et de bloquer à nouveau le cordon 20 dans la rainure 25 pour immobiliser le dossier 11 selon l'inclinaison choisie.

Ce réglage peut ainsi être opéré par une seule personne, sans que celle-ci soit obligée de se lever du siège 3. En outre, une multitude de positions peuvent être obtenues, à volonté et de manière particulièrement simple et rapide à manoeuvrer.

Grâce au positionnement du dispositif de coincement 23 à la partie supérieure du montant latéral 4, l'extrémité libre du cordon 20 est particulièrement facile d'accès.

Une fois le réglage de l'inclinaison du dossier 11 effectué, il est très facile de réaliser un nouveau blocage du cordon 20, simplement en le relâchant, ce qui l'amène plus ou moins naturellement dans la rainure de coincement 25, du fait de son extrémité libre qui pend sous la poulie 24 et du positionnement de la rainure 25 par rapport à cette poulie 24.

La possibilité de faire pivoter le dossier 11 jusqu'à ce qu'il vienne dans le plan de l'assise 10 et de déployer la surface escamotable 12 par coulissement, ainsi que cela est représenté à la figure 1, permet de transformer la balancelle selon l'invention, rapidement et facilement, en une surface confortable sur laquelle une ou plusieurs personnes peuvent s'allonger pour s'exposer au soleil,

avec possibilité de balancement.

La figure 4 représente une variante de réalisation du siège représenté aux figures précédentes. Par souci de simplification, les éléments qui se retrouvent dans cette variante sont désignés par les mêmes références numériques.

Le siège 2 selon cette variante ne comprend pas de portique mais une potence unique 30 à laquelle est suspendu un siège 3 dont l'assise 10, le dossier pivotant 11 et la surface d'appui 12 sont prévus pour ne recevoir qu'une seule personne. Ceci dit, le cordon 20, les anneaux 21, la poulie 22 et le dispositif de blocage 23 se retrouvent à l'identique dans ce siège.

Revendications

1 - Dispositif permettant le réglage de l'inclinaison d'un dossier sur un siège du type connu sous l'appellation "balancelle", c'est-à-dire comprenant un siège proprement dit suspendu, avec possibilité de balancement, à un portique, caractérisé en ce qu'il comprend un dossier (11) monté pivotant par rapport à l'assise (10), un cordon (20) fixé à l'un des deux montants latéraux (4) supportant le siège (3), passant derrière le dossier (11), à la partie supérieure de celui-ci, et un dispositif (23) de blocage du cordon (20) selon plusieurs positions, fixé à l'autre montant latéral (4) supportant le siège (3).

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de coincement (23) est fixé à la partie supérieure du montant latéral (4).

3 - Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le dispositif de coincement (23) est constitué par une poulie (24) et par une rainure (25) de coincement du cordon, située dans le prolongement inférieur de la poulie (24).

4 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la longueur du cordon (20) est prévue de manière à permettre au dossier (11) du siège (3) de venir dans le plan de l'assise (10), et en ce qu'une surface escamotable d'appui (12) est susceptible d'être placée en avant de l'assise (10), de manière coplanaire à celle-ci.

5 - Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la surface d'appui (12) est montée coulissante par rapport à l'assise (10) du siège (3).

6 - Siège à bascule selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le siège proprement dit (3) est prévu pour ne recevoir qu'une seule personne.

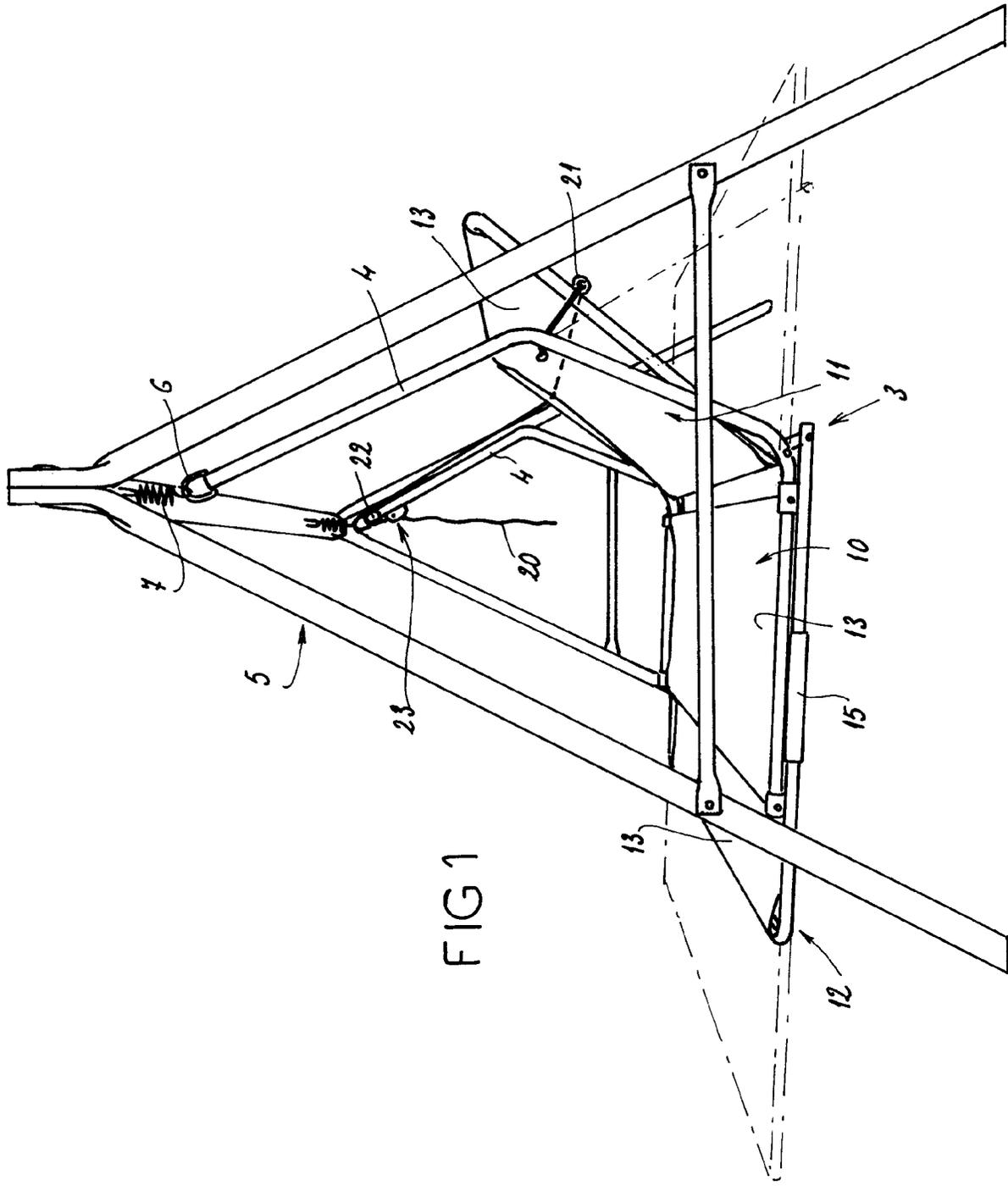


FIG 1

FIG 3

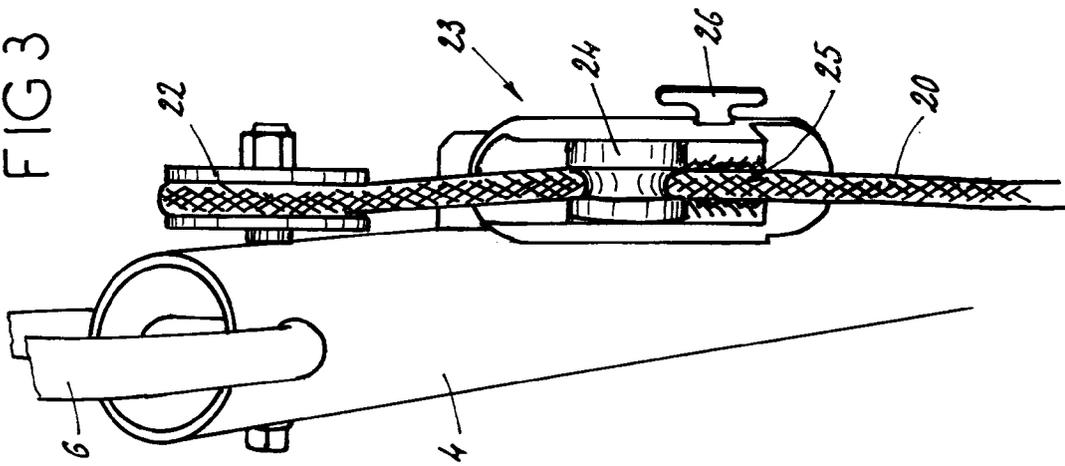
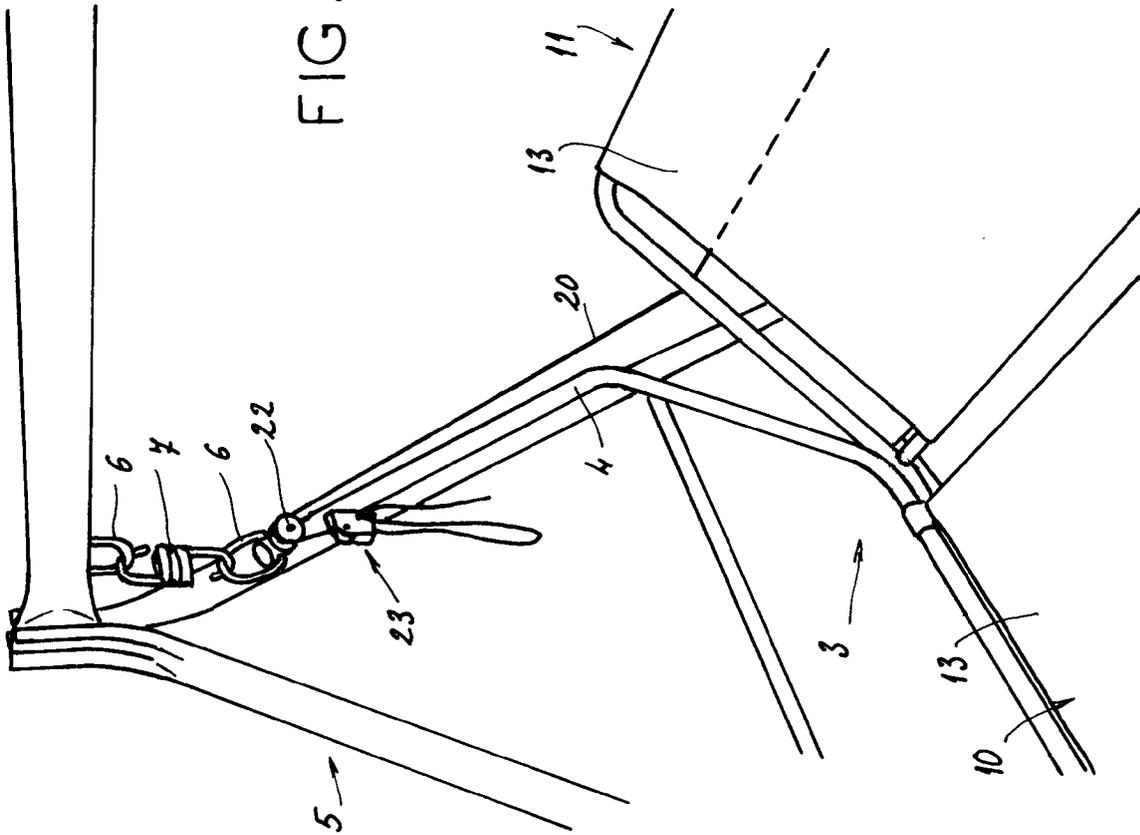
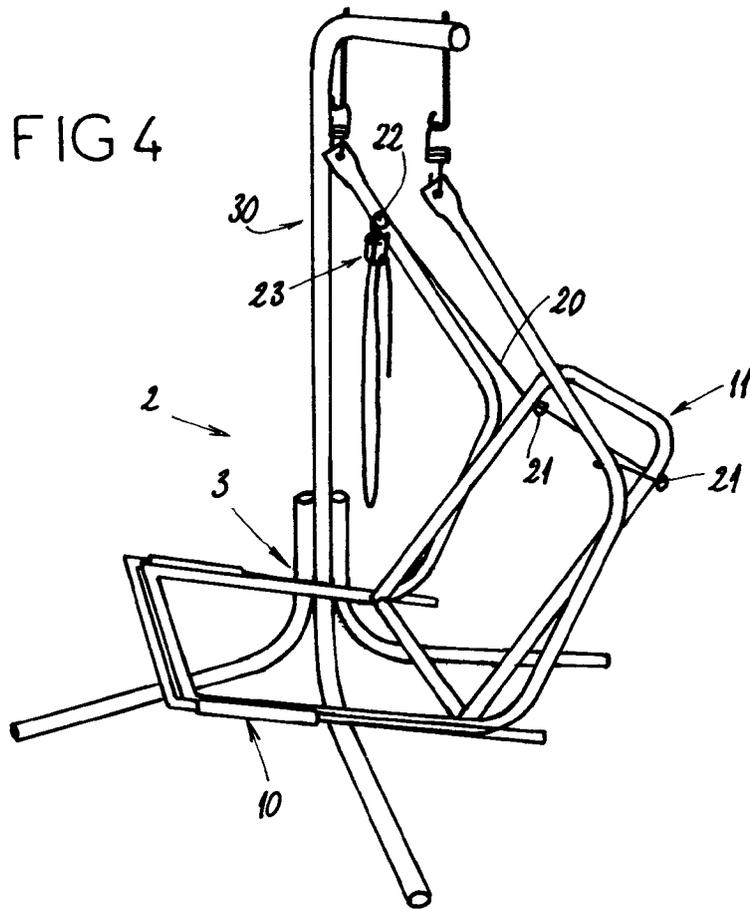


FIG 2







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 42 0225

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US-A-2 300 586 (MEEHAN) * le document en entier * ---	1	A47C3/02 A47C11/00
A	DE-A-36 39 474 (WEIDELT) * le document en entier * ---	1	
A	US-A-1 529 185 (JONES) * le document en entier * -----	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 9 Novembre 1995	Examineur VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)